simple adoption d'un drapeau particulier sous l'empire d'une loi du Parlement. Chacun des pays qui entraient dans l'union, nous l'avons vu, conservait son propre drapeau national et, en même temps, considérait l'Union Jack comme le drapeau du Roi, comme les couleurs du Roi, qu'il pouvait arborer dans certaines circonstances déterminées par le Roi en conseil.

Sans vouloir retracer maintenant les origines et l'histoire du Pavillon rouge depuis l'époque de Cromwell, on me permettra de signaler que, en 1707, lorsque l'union législative de l'Angleterre et de l'Ecosse fut complète, la reine Anne autorisa officiellement l'usage du pavillon marchand sur tous les navires. De 1707 à 1801, le pavillon marchand fut considéré comme le seul emblème légal de la Grande-Bretagne. C'est le pavillon marchand, par exemple, qui en 1759 fut arboré par les navires de guerre de Wolfe croisant dans le Saint-Laurent, quelques semaines avant la bataille historique des plaines d'Abraham, où deux grandes races combattirent sur un champ de bataille commun, devenu plus tard leur terre commune.

On peut voir dans le Musée royal de l'Ontario une peinture de Francis Swaine exécutée en 1760. On y voit l'un des navires de Wolfe, le H.M.S. Vanguard, mouillé près du rocher de Percé, au large de la côte de Gaspé, et arborant le pavillon marchand. En vertu d'un décret du conseil en date du 9 juillet 1864, le pavillon marchand fut proclamé propriété exclusive de la Marine marchande britannique. En 1892, comme la marine marchande canadienne se servait du même pavillon rouge que la marine marchande de la Grande-Bretagne, de sorte qu'il était impossible de distinguer les navires canadiens, en mer, de ceux de la Grande-Bretagne, les lords commissaires de l'Amirauté émirent une ordonnance permettant d'ajouter au pavillon rouge les armoiries du Canada et, par le fait même, on fut autorisé à employer ce nouveau pavillon rouge sur les navires immatriculés dans le Dominion du Canada.

Enfin, en 1924, on fut autorisé à hisser, sur tous les édifices possédés ou occupés à l'étranger par le gouvernement canadien, le pavillon marchand avec les armoiries du Canada. Voilà, en résumé, l'histoire du pavillon marchand que nous voyons flotter sur la tour de la Paix aujourd'hui. Ce n'est pas un drapeau canadien. Ce n'est pas un drapeau de terre. Ce n'est pas même un drapeau, mais une enseigne. De plus, c'est une enseigne navale, celle de tous les navires britanniques en mer, avec cette exception qu'elle porte les armoiries du Canada. C'est un pavillon anglais, non canadien, et il est inférieur de trois degrés à l'Union Jack.

[M. Arsenault.]

En plus de représenter les armoiries du Canada, il est le drapeau autorisé de la marine marchande canadienne. Il n'est donc pas distinctif, et il ne saurait être accepté comme drapeau national et distinctif du Canada. En outre, son adoption comme drapeau national entraînerait la confusion, sans compter qu'il serait illogique et contraire à l'héraldique de battre ce pavillon ailleurs que sur mer.

Voici ce que M. Robert D. MacLachlan, citoyen en vue de Victoria, Colombie-Britannique, disait, dans une brochure intitulée What is All This Talk about the Canadian Flag, au sujet du décret de 1924 autorisant le pavillon marchand sur les édifices du gouvernement canadien à l'étranger:

C'était toutefois le drapeau d'une colonie. L'Union Jack placé au quartier supérieur voisin de la hampe indiquait la suprématie du parlement britannique sur le parlement cana-dien, représenté par l'écusson canadien placé à l'extrémité, à un endroit dénotant son infériorité.

En 1924, le Canada était, au point de vue juridique, une colonie de la Grande-Bretagne, de sorte que le drapeau était alors convenable et conforme à la science héraldique.

Je cite maintenant un bref passage d'une lettre que les Canadiens de naissance, cellule n° 107 de Toronto, adressaient, en octobre dernier, aux membres du Sénat et de la Chambre des communes:

Si plus d'un emblème figure sur un drapeau

Si plus d'un emblème figure sur un drapeau national, le quartier supérieur gauche, voisin de la hampe, est réservé à l'emblème de l'Etat dominant, et le quartier inférieur droit est réservé à l'Etat vassal ou subordonné.

Un drapeau national témoigne de l'autorité du parlement du pays qu'il représente. L'Union Jack suggère l'autorité du parlement du Royaume-Uni, et son inclusion à la place d'honneur sur le drapeau canadien signifie que le Canada est une dépendance du Royaume-Uni. le Canada est une dépendance du Royaume-Uni.

Voici un court extrait d'un article éditorial paru dans l'hebdomadaire bien connu de Toronto, le Saturday Night, le 27 octobre 1945, sous le titre suivant: Nation et drapeau:

adversaires de la reconnaissance officielle d'un drapeau canadien doivent sûrement, s'ils considèrent la question avec leur intelligence et non avec leurs sentiments, se rendre compte de l'absurdité fondamentale qu'il y aurait pour la nation A, tellement distincte de la nation B qu'elle peut rester en paix lorsque la nation B qu'elle peut rester en paix forsque la nation B est en guerre et faire la guerre lorsque la nation B reste en paix, d'insister pour que son drapeau et celui de la nation B soient et demeurent à jamais identiques.

Le drapeau national est le symbole de la souveraineté. La souveraineté du Canada est dévolue au neuple canadien, tout comme la souveraine de la souveraine de

volue au peuple canadien, tout comme la souveraineté du Royaume-Uni l'est au peuple du royaume. Il ne s'agit pas de la même souve-raineté. Ils n'ont pas besoin du même drapeau.

S'il y a des Canadiens qui devraient avoir leur mot à dire dans le choix d'un drapeau national au Canada, je suppose que la Chambre pensera comme moi que ce sont ces jeunes gens, hommes et femmes, qui ont fait preuve